

FAVORISER + L'EMPLOI

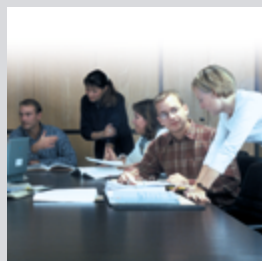
Equiper

Les écoles
en informatique



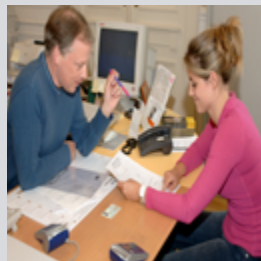
Encourager

La formation
professionnelle



Promouvoir

L'insertion
professionnelle



Soutenir

les activités
créatrices
d'emploi

+
EN WALLONIE



Equiper

Les écoles en informatique

- ▶ Pour intégrer les TIC dans l'enseignement primaire, secondaire et de promotion sociale

Encourager

La formation professionnelle

- ▶ Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché de l'emploi
- ▶ Répondre aux besoins des associations, des services et des entreprises
- ▶ Encourager la qualification professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie

Promouvoir

L'insertion professionnelle

- ▶ Favoriser l'accès au travail des personnes plus défavorisées
- ▶ Encadrer les agences de placement
- ▶ Subventionner des emplois utiles dans les secteurs marchand et non marchand
- ▶ Appliquer la réglementation des permis de travail aux personnes de nationalité étrangère (ressortissants hors UE)
- ▶ Agréer les entreprises de titres-services

Soutenir

Les activités créatrices d'emploi

- ▶ Encadrer les futurs entrepreneurs grâce aux structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (S.A.A.C.E.)
- ▶ Renforcer le développement local et la gestion des centres-villes
- ▶ Soutenir la formation des créateurs d'entreprises

Equiper

Les écoles en informatique



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE Avenir



Wallonie



PLAN
MARSHALL
4.0

- **Une phase test de connectivité interne des écoles en 2017**
 - ◇ vise à équiper tous les locaux pédagogiques de 200 implantations scolaires pilotes ;
 - ◇ aboutira à une évaluation du dispositif avant un déploiement plus ambitieux.
- **Les projets école numérique**
 - ◇ intègrent les technologies de l'information et de la communication dans l'approche pédagogique ;
 - ◇ visent les écoles de l'enseignement fondamental, les écoles secondaires, de promotion sociale et l'enseignement supérieur de la Wallonie ;
 - ◇ font partie du Plan numérique pour la Wallonie.

Encourager

La formation professionnelle



• La Formation en Alternance

- ◇ octroie un incitatif financier à l'employeur, à l'opérateur de formation et à l'apprenant en alternance afin d'aider ce dernier à acquérir une qualification ;

• Le congé-éducation payé

- ◇ permet aux travailleurs du secteur privé de suivre des formations pendant ou en dehors des heures normales de travail ;
- ◇ reconnaît différents types de formations qui peuvent être suivies dans ce cadre ;
- ◇ accorde à l'employeur une indemnité forfaitaire pour ces heures de formation.

• La formation en agriculture

- ◇ assure la formation des personnes actives dans le secteur agricole ou développant un projet professionnel en lien avec les besoins du secteur ;
- ◇ coordonne une offre de formation planifiée s'articulant autour de cours de techniques agricoles, de cours de gestion et d'économie agricole, de cours de perfectionnement et de stages pratiques ;
- ◇ octroie des subventions à des centres de formation professionnelle agricole pour l'organisation de cours ou de stages en exploitation via des appels à projet annuels.

• La formation continuée

- ◇ incite les travailleurs à se former grâce aux chèques-formation ;
- ◇ soutient la formation en technologies de l'Information et de la Communication (PMTIC) pour tous et octroie des indemnités pour l'enseignement de promotion sociale.

• Le Fonds de formation Titres-services

- ◇ encourage les entreprises agréées titres-services à former leurs travailleurs en remboursant partiellement les frais de formation.

• L'insertion des personnes peu ou pas qualifiées

- ◇ se concrétise par le soutien des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP), des organismes de formation qualifiante et d'actions en faveur de l'égalité des chances.

• La formation à la profession d'aide familial(e)

- ◇ octroie une subvention à deux centres de formation d'aide familial(e) et d'aide seniors du secteur privé ;
- ◇ est encadrée en octroyant un numéro de matricule et en délivrant un certificat d'immatriculation autorisant l'exercice de la profession.

• Le développement de l'alphabétisation, en partenariat avec la Communauté française

- ◇ participe à l'analyse et à la coordination des politiques d'alphabétisation ;
- ◇ propose des subventions ponctuelles d'actions de formation, de sensibilisation et de coordination.

• Le cofinancement des projets soutenus par l'Union européenne

- ◇ favorise la formation et l'emploi dans le secteur social et dans celui de l'agriculture ;
- ◇ finance des projets inter-régionaux et transfrontaliers importants.

L'insertion professionnelle



Réforme aides à l'emploi prévue courant 2017

- **La validation des compétences**

- ◇ consiste à reconnaître officiellement des compétences acquises par la pratique d'un métier ;
- ◇ est soutenue par le biais d'un subside octroyé au Consortium de validation des compétences.

- **Le dispositif multipartenarial unique d'orientation tout au long de la vie**

- ◇ vise la mise en place d'un service d'information, de sensibilisation et d'orientation tout au long de la vie notamment via les Carrefours Emploi Formation Orientation;
- ◇ se structure autour des 3 Cités des métiers wallonne (Charleroi, Liège, Namur).

- **Les Aides à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.)**

- ◇ soutiennent le recrutement de demandeurs d'emploi par les pouvoirs publics locaux, les pouvoirs régionaux et communautaires, le secteur non marchand, l'enseignement ;
- ◇ sont gérées en collaboration avec le Forem qui assure le paiement partiel de la rémunération de travailleurs.

- **Le Programme de Transition Professionnelle (P.T.P.)**

- ◇ soutient l'engagement, dans le secteur non marchand, de chômeurs complets indemnisés, de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale financière ;
- ◇ s'assortit d'une formation du travailleur proposée par le Forem ;

- **L'incitant financier SESAM**

- ◇ soutient les petites entreprises qui engagent des demandeurs d'emploi inscrits auprès du Forem et est géré en collaboration avec le Forem qui assure le paiement des subventions.

- **La convention premier emploi**

- ◇ finance la mise au travail de jeunes travailleurs ;
- ◇ permet à des jeunes de moins de 26 ans d'avoir une première expérience professionnelle.

- **Les Agences de Placement**

- ◇ sont enregistrées pour les services de recherche d'emploi, de recrutement et sélection, d'insertion, d'outplacement, de placement de sportifs professionnels et d'artistes de spectacle ;
- ◇ sont agréées pour les services de travail intérimaire.



Les activités créatrices d'emploi

- **Les Missions régionales pour l'Emploi et les Maisons de l'emploi**
 - ◇ facilitent l'insertion du public défavorisé dans un emploi durable et de qualité par un accompagnement, une formation professionnelle et éventuellement un contrat de travail à durée déterminée (emploi « tremplin ») ;
 - ◇ accueillent les demandeurs d'emploi et les conseillent dans leurs démarches.
- **La délivrance des permis de travail aux personnes étrangères**
 - ◇ répond aux besoins de l'économie wallonne en compétences professionnelles et assure le droit au travail de catégories de personnes étrangères ciblées.
- **La délivrance des cartes professionnelles aux travailleurs étrangers indépendants**
 - ◇ établit un équilibre entre les aspirations des ressortissants étrangers qui désirent exercer une activité indépendante en Wallonie et les intérêts économiques sociaux et culturels de la région.
- **Les titres-services**
 - ◇ permettent aux particuliers de recourir à une entreprise agréée pour l'aide de nature ménagère (nettoyage du domicile, courses ménagères, repassage, transport de personnes à mobilité réduite) ;
 - ◇ contribuent à la promotion et au développement des emplois de proximité.
- **Les agences locales pour l'emploi**
 - ◇ permettent aux particuliers de bénéficier de services tels que les petits travaux de jardinage, la garde d'enfants, les travaux administratifs,...
 - ◇ permettent de répondre à la demande d'emploi de personnes éloignées du marché du travail.
- **Wallangues, la plate-forme d'apprentissage des langues**
 - ◇ propose une formation gratuite en langues à tous les résidents wallons de plus de 18 ans (anglais, néerlandais, français, allemand).

- **Les Structures d'Accompagnement à l'Auto-Création d'Emploi**
 - ◇ proposent un accompagnement gratuit et un suivi à des demandeurs d'emploi désireux de devenir indépendants ou de créer leur entreprise, afin de tester leur projet avant de se lancer définitivement sur le marché.
- **Les chèques-formation à la création d'entreprises**
 - ◇ permettent de former les futurs entrepreneurs.
- **Les Agences de Développement Local (A.D.L.)**
 - ◇ reçoivent une subvention pour encourager le partenariat local privé/public exploitant les potentialités économiques locales d'une commune ou de plusieurs communes de moins de 40.000 habitants afin de créer des emplois nouveaux sur base d'un diagnostic.
- **Les Associations de gestion des centres-villes**
 - ◇ se donnent pour objectif de répondre aux besoins de la population de communes de plus de 30.000 habitants en matière d'animation, de gestion, de sécurité, d'information et de convivialité ;
 - ◇ favorisent de nouveaux métiers via les Aides à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.), le Programme de Transition Professionnelle (P.T.P.) et le Plan de Convention de Premier Emploi (Rosetta).

Nos partenaires sont entre autres :

Le Forem - www.forem.be

L'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) - www.ifapme.be

L'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) - <http://statistiques.wallonie.be>

EWBS, E-Administration et Simplification - <http://www.ensemblesimplifications.be>

L'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) - www.uvcw.be

L'Association du Management de centre-ville (AMCV) - www.amcv.be

L'interfédération des EFT et des OISP - www.interfedede.be

L'ASBL Lire et Écrire - www.lire-et-ecrire.be

Le Service Public Fédéral (SFP) Emploi, Travail et Concertation sociale - www.emploi.belgique.be

L'office francophone de la formation en alternance - www.offa-oip.be

**Service public de Wallonie
Département de l'Emploi
et de la Formation professionnelle**

Place de la Wallonie, 1
5100 NAMUR (Jambes)



Contactez-nous pour plus d'informations
Tél.: 081 33 43 00 - Fax: 33 43 22

Visitez le site: <http://emploi.wallonie.be>

Direction de l'Emploi et des Permis de Travail

M. Stéphane Thirifay - Tél.: 081 33 43 62
Mail: stephane.thirifay@spw.wallonie.be

Direction de la Promotion de l'Emploi

M^{me} Isabelle Dubois - Tél.: 081 33 43 74
Mail : isabelle.jeanne.dubois@spw.wallonie.be

Direction de la Formation Professionnelle

M. Jean-François Heuse - Tél.: 081 33 43 19
Mail : jeanfrancois.heuse@spw.wallonie.be



**Direction des Politiques transversales
Région-Communauté**

M^{me} Catherine Stasser - Tél.: 081 33 43 60
Mail : catherine.stasser@spw.wallonie.be

Direction des Emplois de proximité

M. Francis Szabo - Tél.: 081 33 43 36
Mail : francis.szabo@spw.wallonie.be

